

Compte-rendu synthétique
Session plénière du Conseil Régional de Poitou-Charentes
Lundi 18 octobre 2010

Au sein du Conseil Régional, on distingue les Sessions plénières et les Commissions Permanentes.

Les Sessions plénières¹ visent à délibérer sur les actions politiques de la Région et des grands axes de développement.

Les Commissions Permanentes² décident de l'attribution des financements, délibèrent sur des aspects techniques de fonctionnement et assurent la permanence du Conseil Régional entre deux Sessions plénières

Depuis les élections du 21 mars dernier, le Conseil Régional s'est réuni 3 fois en Session plénière (les 26 mars, 19 avril et 26 juin) et 5 fois en Commission Permanente (les 7 mai, 31 mai, 9 juillet, 13 septembre et 4 octobre).

Ce lundi 18 octobre avait lieu la quatrième Session plénière du Conseil Régional issu des élections du 21 mars dernier.

Les délibérations proposées lors de la Session plénière avaient d'abord été transmises pour avis au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) qui les avait examinées en Assemblée collégiale 15 jours avant la tenue de la Session, soit dans la semaine du 4 au 8 octobre.

Ses avis avaient ensuite été transmis aux Conseillers Régionaux qui en ont débattu la semaine précédant la Session plénière lors de la réunion des 9 Commissions sectorielles de la Région c'est-à-dire la semaine du 11 au 15 octobre.

La synthèse des débats des 9 Commission sectorielles avait ensuite été examinée au sein de la « Commission spéciale, Finances, Synthèse, Plan, Administration générale, Contrats de territoire » qui s'est réunie le vendredi matin précédant la Session plénière, c'est-à-dire le vendredi 15 octobre.

Le point le plus important de l'ordre du jour était le **débat d'orientations budgétaires (DOB)** pour 2011, document de 150 pages qui résume l'ensemble des priorités politiques régionales définies pour l'année à venir ainsi que les grands axes budgétaires.

Les élus en charge d'un domaine d'action (par exemple l'Enseignement supérieur et la Recherche) avaient eu la charge de rédiger chacun leur partie.

Conformément à l'article L.4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote. Il précède obligatoirement la présentation, puis le vote, du budget qui aura lieu lors de la Session plénière du lundi 13 décembre 2010.

Nous vous proposons ci-dessous un compte-rendu synthétique des principales décisions votées.

Sommaire

Commission 3 : Education - Formation - Recherche - Enseignement supérieur

- A.III.1 - Actualisation des dotations de fonctionnement des établissements d'enseignement public et des services annexes d'hébergement pour l'année 2011

¹ Le Conseil Régional se réunit en Session plénière à l'initiative de sa Présidente, Ségolène ROYAL, au moins une fois par trimestre. Dans la réalité, il se réunit, en moyenne, deux fois par trimestre.

² Les Commissions Permanentes sont une émanation du Conseil Régional qui lui délègue une partie de ses attributions. Pour éviter un fonctionnement du Conseil Régional à deux vitesses, la décision a été votée, en Poitou-Charentes, que tous les Conseillers Régionaux sont membres de la Commission Permanente (ce qui n'est pas le cas dans toutes les Régions). La Commission Permanente se réunit également, en moyenne, une fois par mois.

Commission S : Finances - Synthèse - Plan - Administration générale - Contrats de territoire - Grands projets

- A.S.12 - Débat d'orientations budgétaires pour 2011
- A.S.13 - Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2010
- A.S.14 - Complément à la décision modificative n°2 pour l'exercice 2010
- A.S.15 - Dispositions d'administration générale
- A.S.16 - Information relative aux commandes en application de l'article L.4231-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compte tenu de la priorité donnée, lors de cette Session plénière, au débat d'orientation budgétaire (DOB) pour 2011, l'ordre de présentation des délibérations a été inversé.

Ce sont ainsi les délibérations de la Commission S : Finances - Synthèse - Plan - Administration générale - Contrats de territoire - Grands projets qui ont été présentés en premier.

Commission S : Finances - Synthèse - Plan - Administration générale - Contrats de territoire - Grands projets

- A.S.12 - Débat d'orientations budgétaires pour 2011

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour 2011, le « Pacte de Confiance pour l'Emploi des Jeunes », défini comme grande cause régionale pour l'année à venir, a été présenté à l'Assemblée régionale. La presse en a largement parlé.

Vous trouverez ci-joint une synthèse des objectifs de ce Pacte et des actions prioritaires définies pour apporter une réponse à un nombre significatif de jeunes chaque année en Poitou-Charentes.

Les principes fondamentaux du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour 2011 sont les suivants :

- Le lancement de grands projets régionaux
- De nouvelles priorités pour le budget de la nouvelle mandature
- Le maintien du cap budgétaire avec :
 - o Un euro dépensé est un euro utile
 - o Toutes les dépenses nouvelles financées par des économies
 - o Pas de hausses d'impôt pour la 6^{ème} année consécutive
 - o Stabilité de la dette

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaires (DOB), les grands projets régionaux pour 2011 sont les suivants :

- Renforcer l'action régionale pour l'emploi des jeunes avec la mise en œuvre d'un « Pacte de Confiance pour l'Emploi des Jeunes »
- Organiser un service civique régional
- Améliorer l'emploi des seniors
- Soutenir les éco-industries et le développement des véhicules électriques
- Développer les interventions régionales en direction des femmes

Enfin, les grandes priorités de l'action régionale pour 2011 sont les suivantes :

Dans les domaines du **développement économique** et de l'**emploi**, la Région va développer 10 actions :

1. Renforcer les Bourses Régionales Désir d'Entreprendre à partir de l'expérience du micro-crédit
2. Faire de l'économie sociale et solidaire, qui constitue un enjeu essentiel pour le développement du territoire et de ses habitants, un axe renforcé de son action
3. Accroître son soutien à l'innovation avec la nouvelle coopération entre le fonds régional de l'innovation et OSEO
4. Encourager la croissance des éco-industries dans la continuité des actions engagées depuis 5 ans et qui portent maintenant leurs fruits (voiture électrique, éco-habitat, carbone renouvelable)

5. Accompagner les entreprises faisant face à des difficultés pour faciliter leur retournement ou faciliter leur reprise par les salariés sous forme de coopératives
6. Accompagner la montée en puissance des outils régionaux de capital-investissement pour répondre aux besoins de développement des entreprises confrontées à la frilosité des banques
7. Dynamiser le principe du tutorat dans les entreprises entre les seniors et les jeunes salariés
8. Mobiliser les réseaux d'entreprises et les filières d'excellence de la région pour mettre en œuvre ces actions
9. Adopter un nouveau schéma régional du tourisme 2011-2016
10. Favoriser une meilleure couverture numérique en territoire

Face aux crises que traverse l'**agriculture**, la Région encouragera :

1. La production en proximité des lieux de consommation et une plus juste rémunération des producteurs
2. L'installation des jeunes agriculteurs

En matière d'**éducation**, la Région engagera en 2011 une nouvelle étape de la réforme de la **formation professionnelle** autour des axes suivants :

1. Poursuivre le développement de l'apprentissage dans le cadre du grand projet régional pour l'emploi des jeunes
2. Créer un réseau public de conseil et d'orientation pour mieux accompagner les salariés et les demandeurs d'emploi dans leurs besoins de formation
3. Renforcer la cohérence des outils régionaux pour assurer une sécurité sociale professionnelle en développant l'usage du compte formation régional universel, en améliorant les rémunérations des formations sur les filières débouchant sur l'emploi et en renforçant l'accompagnement dans les entreprises
4. Expérimenter la territorialisation de la formation sur 5 bassins pour rapprocher les actions de formation des personnes à former des besoins locaux
5. Elargir le soutien de la Région aux bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur
6. Elaborer un partenariat avec les universités dans une convention globale pluriannuelle
7. Créer des bourses de stage dans les PME en milieu rural pour les futurs diplômés de l'enseignement supérieur

En direction des **établissements d'enseignement**, la Région veillera à :

1. Réussir une expérimentation des supports numériques dans des lycées volontaires
2. Renforcer la relation conventionnelle avec les établissements publics et déterminer le soutien régional aux établissements privés en application des transferts de compétences
3. Simplifier les actions de la Région en direction des lycéens ainsi que les critères de calcul des dotations de fonctionnement aux établissements

Dans la continuité de l'agenda pour la conversion écologique de l'économie et la croissance verte en faveur de l'emploi, adopté en juin 2009, la Région poursuivra son soutien aux actions de maîtrise de l'énergie et à la production d'énergies renouvelables.

Dans le domaine du **vivre ensemble**, la Région :

1. Renforcera l'accès au micro-crédit en élargissant les points d'accès et le nombre de ses bénéficiaires
2. Confortera ses actions en direction de l'emploi associatif et du bénévolat en mobilisant les associations sur le grand projet du service civique régional

En matière de **transports**, la Région engagera :

1. Le doublement des services de TER à l'horizon 2020
2. Le renforcement de l'intermodalité des moyens de transports ainsi que la continuité des transports doux et collectifs

Au moment où se définit la nouvelle politique régionale de **santé**, la Région :

1. Veillera à ce que les enjeux de l'égalité d'accès aux soins soient respectés
2. Renforcera la politique régionale dans les domaines de la santé et du handicap dans un souci de prévention en direction des jeunes (Pass Contraception, élargissement des actions de prévention santé)

Au cours de ce débat, l'opposition a regretté le manque d'investissements dans des projets structurants et, entre autres, la faible participation financière de la Région au projet de la LGV.

La majorité a rappelé que le financement des grandes infrastructures relève des compétences de l'Etat et que, compte tenu du contexte financier actuel, la Région préfère se concentrer sur ses propres compétences.

L'opposition a également proposé la réalisation d'un audit de la part de la Cour des Comptes qui viserait à évaluer l'efficacité des politiques régionales mises en œuvre et à examiner les raisons du vote d'un milliard d'euros de dépenses au cours des dernières années qui n'aurait pas été décaissé.

La majorité a précisé que la Cour des Comptes fonctionnait sur le principe de l'auto-saisine et qu'elle ne pouvait pas être saisie par une collectivité locale. Par ailleurs, les finances de la Région sont régulièrement auditées par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), tout aussi compétente. Enfin, si les décaissements réalisés une année ne correspondent pas strictement aux montants votés, c'est parce que de nombreuses délibérations concernent des actions pluriannuelles qui engendrent de fait des décaissements dans la durée (cf. autorisations de programme et autorisations d'engagement).

L'Assemblée régionale prend acte de ce rapport (pas de vote)

- A.S.13 - Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2010

Cette décision technique avait pour objet :

- De présenter les virements d'AP/AE effectués à l'intérieur de chaque chapitre budgétaire depuis la décision modificative n°1 (DM1), conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71 des Régions
- De procéder, entre sections et chapitres budgétaires, à divers ajustements d'autorisations de programme, d'engagement et de crédits de paiement
- De présenter des inscriptions complémentaires en crédits de paiement (CP) et en recettes par chapitre budgétaire concerné

NB : Les AP sont les Autorisations de Programme et les AE sont les Autorisations d'Engagement

Vote à l'unanimité

- A.S.14 - Complément à la décision modificative n°2 pour l'exercice 2010

Cette décision avait pour objet de procéder à l'affectation de subventions en autorisations de programme ou en autorisations d'engagement au bénéfice de certains organismes et associations.

1. La Nouvelle Fabrique Ecologique

La volonté de la Région est de maintenir et de développer, notamment dans les bassins d'emplois fragilisés par la crise, des activités industrielles et des emplois. C'est ainsi que la décision a été prise de créer, sur les sites de New Fabris et d'Isoroy de Châtellerauld, un pôle de développement écologique, appelé la Nouvelle Fabrique Ecologique.

A ce titre, une Société Publique Locale (SPL) intitulée « Société de gestion de la Nouvelle Fabrique Ecologique » a été créée au capital de 1 M€ divisé en 1 000 actions de 1 000 € chacune. La Région Poitou-Charentes disposera de 600 actions (soit 60% du capital) et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais disposera de 400 actions (soit 40% du capital).

Il a donc été proposé que la Région affecte 600 K€ à cette société au titre de sa participation au capital social.

2. Augmentation du capital du Fonds de co-investissement Poitou-Charentes

Face à l'insuffisance des financements disponibles en région, notamment en matière de capital-risque, qui porte préjudice aux PME pour leur accès en fonds propres et constitue un frein à leur capacité d'innover puis à se développer, la Région a décidé de créer un Fonds de co-investissement.

Pour doter ce Fonds, la Région avait déjà affecté 1,5 M€ (750 K€ de fonds régionaux et 750 K€ de fonds FEDER).

Il avait par ailleurs été décidé lors d'une précédente Commission Permanente de porter progressivement la dotation globale de la Région à ce Fonds à 10 M€ d'ici à la fin de l'année 2013.

A l'occasion de cette délibération, il a été proposé de contribuer à l'augmentation du capital social du Fonds à hauteur d'une première tranche de 5 M€ (2,5 M€ de fonds régionaux et 2,5 M€ de fonds FEDER).

3. Programme de démonstration de stockage d'énergie et réseaux électriques intelligents

La Région souhaite contribuer au développement de nouvelles filières vertes stratégiques dans le cadre de sa politique pour la conversion écologique de l'économie et la croissance verte.

Compte tenu du fait que le stockage de l'énergie et le développement de réseaux électriques intelligents sont des enjeux clés pour un développement massif de la production décentralisée d'énergies renouvelables, la Région a décidé d'affecter une subvention forfaitaire de 40 K€ à un projet expérimental porté par le groupe Sèché Environnement, en lien avec Sorégies Réseaux de Distribution, le CEA, l'INES et des partenaires industriels, réalisé sur le site de la société SVO au Vigeant (Vienne), qui comprend notamment :

- La mise en place de trois démonstrateurs de stockage d'énergie à partir de technologies de type Redox, Zebra et Li-ion
- La gestion intelligente des productions électriques d'énergies renouvelables (solaire photovoltaïque et biogaz avec cogénération)

Vote à l'unanimité

- A.S.15 - Dispositions d'administration générale

Cette délibération visait à rappeler qu'une concertation est actuellement en cours concernant l'évolution du Compte Epargne Temps (CET) dans la fonction publique territoriale car un récent décret vient de modifier substantiellement la réglementation applicable.

Cette évolution concerne naturellement le personnel des Services de la Région.

Cette délibération avait également pour objet de procéder à des désignations au sein de Commissions intérieures et d'organismes extérieurs.

Ainsi, Maryline SIMONE a été désignée pour siéger au Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de La Rochelle (Charente-Maritime).

Initialement, il avait été proposé qu'Henri de RICHEMONT, leader de l'opposition UMP au sein du Conseil Régional, représente la Région au sein de cette instance.

Cependant, compte tenu de l'implication d'Henri de RICHEMONT aux travaux préparatoires à la loi de 2008 portant réforme portuaire, les grands syndicats du Grand Port Maritime de La Rochelle, en particulier la CGT, se sont fermement opposés à sa désignation au sein du Conseil de Surveillance.

Vote par la majorité, vote contre de l'opposition

- A.S.16 - Information relative aux commandes en application de l'article L.4231-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il s'agit d'une information relative aux commandes inférieures à 193 000 € et qui n'appelle pas d'observation particulière.

L'Assemblée régionale prend acte de ce rapport (pas de vote)

Commission 3 : Education - Formation - Recherche - Enseignement supérieur

- A.III.1 - Actualisation des dotations de fonctionnement des établissements d'enseignement public et des services annexes d'hébergement pour l'année 2011

L'article L.214-6 du Code de l'Education confie aux Régions la prise en charge des dépenses de fonctionnement des lycées et des établissements d'éducation spéciale.

Ces dépenses, réalisées pour la gestion courante des établissements scolaire, concernent :

- La pédagogie
- La viabilisation (chauffage, fluides)
- L'entretien
- Les autres charges générales (assurances, frais postaux, etc.)

La Région doit notifier le montant prévisionnel de sa participation aux dépenses de fonctionnement des établissements relevant de sa compétence avant le 1^{er} novembre précédant l'exercice budgétaire concerné.

En 2010, la Région a attribué **16 M€** de dotations de fonctionnement aux établissements d'enseignement public relevant de sa compétence auxquelles il convient d'ajouter des dotations spécifiques pour 130 K€ ainsi que des subventions complémentaires de fonctionnement.

Pour l'année 2011, il a été proposé de maintenir les bases de calcul et les critères mis en place en 2010 pour arrêter le niveau des dotations de fonctionnement des lycées.

C'est ainsi qu'il a été proposé d'affecter les dotations de fonctionnement 2011 pour un montant total de **22,3 M€** qui seront versées aux lycées en deux fois, pour réduire leurs besoins de trésorerie, soit un 1^{er} acompte de 60% en janvier et un 2^{ème} acompte de 40% en juin.

Par ailleurs, en ce qui concerne les lycées agricoles, il a été proposé de créer un fonds de soutien exceptionnel de 1 M€ afin d'apporter une réponse aux lycées qui rencontreraient des difficultés au regard de la prise en compte de leur fonds de roulement net.

Enfin, l'article 82 de la loi du 13 août 2004 dispose que « la Région assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les lycées dont elle a la charge ». Dès lors, il appartient à la collectivité de rattachement de fixer les prix de la restauration scolaire pour l'ensemble des usagers, sur proposition des établissements.

Il a ainsi été proposé de déléguer à la Commission Permanente le soin d'arrêter l'ensemble des tarifs ainsi que les modalités d'accueil à la restauration et à l'internat.

Vote à l'unanimité